

de BUT en BLANC

Bulletin
du Syndicat
National
des Infirmier(e)s
Conseiller(e)s
de Santé



Novembre 2020/Rouen

EDITORIAL



Pour nous joindre:

Mélanie DHAUSSY

Secrétaire académique

06 68 38 29 13

Florence FLEURY

Trésorière académique

06 75 90 25 85

snicsrouen@gmail.com

<https://rouensnics.jimdo.com/>

Céline LÉBOUC secrétaire 27

Dominique ST Martin secrétaire 76

Sommaire

1-Edito

2-COVID: personnes vulnérables, Cellule COVID, FAQ et DI.

3-COVID: EPI, tests.

4-Courrier à la Rectrice

5-Revalorisation salariale: la grande mascarade!

6-Missions: menace sur la promotion de la santé à l'école.

7-Scandale à la CAPA!

8.9-bulletin d'adhésion

Chers.es collègues,

Depuis lundi 2 novembre, les infirmier.es sont de nouveau en 1^{er} ligne dans le tourbillon de cette rentrée hors norme, quoiqu'en dise Mr le Ministre.

Attentats, crise sanitaire et catastrophe économique dans certaines familles, confinement et perte du lien social, avenir incertain, violences....les raisons du mal être de nos élèves se multiplient.

Plus que jamais la présence des infirmier.es dans les établissements est nécessaire, pour lutter contre les inégalités sociales et favoriser la réussite scolaire des élèves.

L'école doit pouvoir rester un lieu de vie, sécurisant et rassurant.

Parallèlement à cela, les menaces sur notre profession s'accroissent.

La crise sanitaire est bien là, mais elle ne doit pas justifier n'importe quoi n'importe comment.

Ne tombons pas dans le piège de « l'effort de guerre » à fournir, ne baissons pas la garde sur les projets de décentralisation et les menaces sur le retour au service de santé scolaire. Ne laissons pas l'ARS prendre la main sur nos missions, ce qui serait un pas en avant vers la décentralisation que la majorité des infirmier.es redoute.

Notre intérêt premier est et restera les besoins de nos élèves. Car nous savons bien l'importance de nos missions, ce que nous apportons aux élèves au quotidien, l'écoute, la bienveillance, le non jugement, la « bulle » dans laquelle ils peuvent venir confier leurs angoisses et trouver des réponses à leurs questions.

Si nous perdons ça de vue, nos élèves perdront notre expertise et notre accompagnement.

Mélanie Dhaussy

COVID 19

Cellule COVID: la colère gronde!

Dernière trouvaille du DASEN 76 qui détourne la mission première des infirmières de l'EN: certains établissements sont dépourvus de personnels infirmiers!

Des collègues volontaires vont prêter main forte à la plateforme COVID. Concrètement, elles quittent leurs établissements 1 semaine entière, pour aller répondre au téléphone...laissant leurs infirmeries vides, car évidemment, ils.elles ne sont pas remplacés.es ! Comment sont ils.elles « recrutés.es » ? Quel appel a été lancé ? à encore le mystère plane...

Pendant ce temps, et c'est là le plus dommageable, les élèves n'ont pas accès à la consultation infirmière.

Alors que dans la plupart des établissements, les collègues croulent sous les consultations : élèves en mal être, reprise des soins interrompus, souffrance et anxiété, gestion des potentiels COVID, conseils en santé auprès des chefs d'établissements et des familles...Mr Le DASEN semble méconnaître les besoins dans les établissements !

Plus grave encore, la mission première étant l'accueil face à élève ...C'est une dérive vers la décentralisation qui pointe son nez, et la perte de notre statut « face à élève ».

Le SNICS FSU a écrit à la Rectrice, vous trouverez le courrier 4 en page de ce BBL.

Nous attendons des réponses...en espérant qu'elle ne prenne pas le même chemin que le matériel de protection !



FAQ DU 4.11 ET DEPISTAGE INFIRMIER

Les visites médicales et de dépistage obligatoires, dans leur ensemble, ainsi que les examens à la demande et les soins effectués par les professionnels de santé, sont réalisés en respectant le protocole sanitaire et le port du masque chirurgical, que l'examen ait lieu dans une école, un collège, un lycée ou un centre médico-scolaire. Le masque chirurgical est fourni par l'établissement ou la direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

Nous ne pouvons que vous conseiller la plus grande vigilance quant à l'examen bucco dentaire par exemple...La COVID n'est pas reconnue maladie professionnelle pour les infirmiers de l'Éducation Nationale....

PERSONNES VULNERABLES ET COVID :

Le décret du 29 août qui réduisait la liste des critères de vulnérabilité a été suspendu par le Conseil d'État. C'est donc le décret du 5 Mai qui s'applique.

Les 11 critères de vulnérabilité sont les suivants :

- 1° Être âgé de 65 ans et plus ;
- 2° Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- 3° Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- 4° Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment ;
- 5° Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- 6° Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- 7° Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kg/m²) ;
- 8° Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
 - médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
 - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm³ ;
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
 - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- 9° Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- 10° Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- 11° Être au troisième trimestre de la grossesse.

Les personnels qui sont dans une ou plusieurs de ces situations doivent être placé-e-s en travail à distance. C'est le sens des recommandations de la ministre de la Fonction publique, mais aussi du ministre de l'Éducation Nationale qui déclarait fin octobre que les personnes vulnérables ne peuvent pas et ne doivent pas venir dans les établissements.

Contactez votre supérieur hiérarchique pour :

- rappeler votre situation, soit par un certificat d'isolement, soit par un certificat médical, soit en précisant que vous êtes concerné-e par un des critères de vulnérabilité. Veuillez à bien faire référence au décret en vigueur, celui du 5 mai, tout en respectant le secret médical.
- demander à être placé-e en travail à distance, ou si besoin en ASA (autorisation spéciale d'absence = congé).

Si vous rencontrez des difficultés, prenez rapidement contact avec le SNICS FSU.

(Source FSU76)

COVID 19

EQUIPEMENTS DE PROTECTION

INDIVIDUELS

En juin dernier, du matériel de protection est arrivé dans les établissements scolaires : quelle déception ! visière cassée, une surblouse en sac poubelle, pas d'identification du destinataire... A peine 1 euros/collègue! Furieux, nous avons alerté le secrétaire général, le secrétaire général adjoint et la Rectrice le soir même par mail :

« Messieurs, Madame,

J'attire votre attention sur le matériel reçu dans les établissements cette semaine, matériel sensé protéger les infirmier.es d'un risque de contamination au COVID 19.

Ce matériel (visière en plastique à monter, surblouse à usage unique avec manchons) est arrivé sans notice explicative, dans des enveloppes ordinaires adressées à l'établissement, parfois semble t'il avec du courrier et d'autres documents divers.

Pire encore, dans certains cas, la visière en plastique a été pliée de façon à rentrer dans l'enveloppe.....Autant dire qu'elle est inutilisable!

Les surblouses sont tellement fines qu'elles ne sont pas lavables et donc pas réutilisables.

Et lorsque 2 collègues sont en poste, un seul kit a été reçu.... Comment se partager une surblouse pour 2? Comment se sentir protégé avec une visière pliée en 2?

Vous trouverez ci joint 2 photos qui attestent des faits.

Je tiens par ce message à vous faire part du mécontentement que ce manque de considération provoque chez les infirmiers. Nous sommes en attente de matériel adaptés (surblouses en nombre, visière en état, masques FFP2, charlotte, surchaussures) dans la prise en charge de cas suspects Covid qui nous permettraient de travailler en sécurité, et ainsi, d'assurer celle des élèves et des personnels avec lesquelles nous travaillons.

Cordialement,

*Mélanie DHAUSSY
SNICS FSU Rouen »*

Suite à cela, le SNICS Caen a été contacté par le rectorat pour évaluer les besoins des infirmier.es en EPI.

Nous avons donc enfin obtenu du matériel plus satisfaisant ... plus d'un mois après la rentrée !

Pour toute demande de matériel

supplémentaire,

adressez

vos demandes à snicsrouen@gmail.com qui

fera

remonter au CHSCT.



Tests en établissements

Le gouvernement se montre très en difficulté dans la gestion de la crise et particulièrement dans cette 2^{ème} vague. Le conseil de défense semble dire qu'il faudrait tester en plus grand nombre, puis le ministre Blanquer annonce publiquement le déploiement de tests au sein des établissements et particulièrement en direction des personnels EN sans aucune concertation.

Le SNICS, en audience, rappelle les difficultés des IDE EN depuis des semaines et les missions des IDE EN qui sont face à élèves.

Cette crise sanitaire a augmenté les craintes, le mal être, les conduites à risques, le décrochage scolaire et les violences subies par les élèves. Il est ici question de leur avenir et de leurs chances de réussite scolaire.

Les infirmier.es EN ont déjà une charge de travail qui dépasse de loin leur capacité d'action et à noter que plusieurs réalisent déjà le tracing, pourtant dévolu aux ARS et CPAM.

Ces tests antigéniques peuvent être réalisés par d'autres professions (IDE et médecins libéraux, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-Kinésithérapeutes, manipulateurs d'électroradiologie, techniciens de laboratoire, préparateurs en pharmacie, aides-soignants, secouristes, sapeurs-pompiers...)

La réalisation de ces tests réduirait d'autant le temps consacré aux élèves, l'accueil étant pourtant la mission 1^{ère} des infirmier.es.

Demanderait-on à un professeur de français de faire de l'alphabétisation aux parents? ou à un prof de maths de faire de la comptabilité parce qu'il est formé à l'utilisation des chiffres?

Contrairement à ce qu'on veut nous faire croire, les élèves et leurs familles revendiquent une présence renforcée d'infirmier.es de l'Education nationale sur leur lieu de vie, pour répondre à leurs demandes. Dans la crise que nous traversons, les élèves ont encore plus besoin de la présence infirmière sur leur lieu de vie pour répondre à leurs demandes et contribuer à leur réussite scolaire.

Le SNICS FSU écrit à la Rectrice



le 18/09/2020

Mélanie DHAUSSY

secrétaire académique du SNICS FSU Rouen

06.68.38.29.13/ sa-rouen@snics.org

Madame la Rectrice

Académie de Normandie

Chancelière des universités

Madame la Rectrice,

Le SNICS FSU, en tant que syndicat majoritaire des infirmier.ères de l'Éducation Nationale tient à vous alerter sur la situation exceptionnelle que vivent les collègues dans les établissements.

Cette rentrée hors norme aurait nécessité la création de postes infirmiers pour répondre au mieux aux besoins des élèves. En effet, les prises en charge individuelles ont souvent été interrompues, et les situations médicales de certains élèves sont catastrophiques. Arrêts des soins, problèmes familiaux qui explosent, élèves en grande souffrance : ils savent qu'en poussant la porte de nos infirmeries, ils trouveront de l'écoute et du soutien. Mais à quel prix? Les collègues infirmier.ères sont déjà à bout de souffle.

Pire encore, dans le 76, sur demande du DASEN, des collègues volontaires sortent de leurs établissements pour aller prêter main forte à la plateforme COVID, au détriment de leur mission première qu'est l'accueil des élèves sur leur lieu de vie qu'est l'école. Le SNICS FSU dénonce une fois de plus l'absence de créations de postes adaptés à cette mission de veille sanitaire.

Le SNICS FSU réaffirme son attachement à la présence des infirmier.ères dans les établissements scolaires pour répondre aux besoins des élèves, et refuse que les collègues pallient aux

Le SNICS FSU écrit à la Rectrice

manquements de l'ARS. Ces dérives mettent en péril l'écoute dont doivent pouvoir bénéficier tous les élèves de l'Académie.

A cela s'ajoute l'absence de protection efficace pour les infirmier.ères qui sont pourtant en première ligne face au risque de contamination. En effet, le soi disant « kit de protection » reçu en juin (visière cassée, sur-blouse en sac poubelle) a été vécu comme une humiliation par les collègues. Comment qualifier ce type de protection ? Quelle considération l'Éducation Nationale a-t-elle pour la profession infirmière? Aurons-nous un jour du matériel adapté ? Faut-il attendre que les infirmier.ères de l'académie soient tous.tes en isolement?

Quand la spécificité de notre profession sera-t-elle reconnue ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous sollicitons de nouveau une audience avec vous, Madame la Rectrice, et vous prions d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Mélanie Dhaussy

REVALORISATION SALARIALE

Alors que les infirmiers.es de l'éducation nationale sont les grand.es oublié.es du Segur de la santé, le Grenelle de l'Éducation promet une revalorisation pour les enseignants....mais rien pour nous ! Il n'y a donc aucune valorisation indiciaire prévue pour les infirmier.es de terrain !

Ce n'est pas le cas pour les Infirmières conseillères techniques de notre académie qui ont vu leur IFSE (indemnité de fonction, sujétion et expertise) augmenter de **46%**...alors que les infirmiers d'établissements ont vu péniblement leur IFSE augmenter de 3% ! Il faut ajouter à cette fulgurante augmentation des primes « COVID » ou autres, des CIA indécentes au regard de ce que touchent les collègues de terrain, et l'ascension express en Hors Classe....

Quid de la considération pour les infirmiers.es en poste en établissements ??

Comment se justifie l'administration?? En prétextant la difficultés de recrutement des ICT...!?

Le SNICS FSU souligne la difficultés de recrutement des internats, ce n'est pas pour autant que les infirmiers.es d'internat vont voir leur IFSE grimper de 46%!

L'administration pose clairement là sa politique vers un système de service, ou certains infirmières, plus « méritantes », ou qui auraient plus de responsabilité que d'autres, verraient leur rémunération plus élevée.

Pour le SNICS FSU c'est NON!!

Pas de hiérarchie entre infirmiers.es, pas de différence entre collègues!

MISSIONS

PLUS JAMAIS ÇA!!!



MENACE SUR LA PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE

Un projet « d'arrêté définissant la périodicité et le contenu des visites médicales et de dépistages » (document confidentiel qui ne peut pas vous être transmis) nous indignent et remet en cause des années de lutte pour obtenir un arrêté qui clarifie les rôles et missions de chacun.e et permette de rendre compte de l'apport spécifique des infirmier.es en matière de santé des élèves avec l'examen de santé de la douzième année en pleine responsabilité.

C'est une ligne rouge que le Ministère se prépare à franchir!

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES PAI

Les travaux se sont poursuivis dans un contexte tendu, le projet a évolué suite aux amendements envoyés pendant l'été. Le texte est bien plus concis, comporte certaines améliorations mais malgré tout la volonté d'entériner les dérives et glissements de tâches de secrétariat médical à notre endroit perdure. Nous n'accepterons pas que le secrétariat des PAI pèse sur les infirmier.es de l'EN, d'autant qu'il reste encore un.e secrétaire médical.e par médecin en France et que l'Education nationale arrive à recruter sur ces postes. A suivre...

DERNIERE MINUTE: Les attaques contre la spécificité de notre professions se multiplient : projet de décentralisation, retour au service de santé scolaire (Cf Tests, cellule COVID, projet PAI, projet d'arrêté qui remet en cause la consultation infirmière), grenelle de l'Education sans revalorisation indiciaire pour les infirmières...Trop, c'est trop !

Le conseil national du SNICS FSU, réuni le 10 novembre en visio, a décidé d'une mobilisation massive des infirmier.es pour dire STOP !!! le 26.11 prochain.

Cette journée, qui se présentera sous la forme d'un congrès extraordinaire, se déroulera en visio (webinaire), au vu du contexte sanitaire. Le bureau du SNICS FSU Rouen vous tiendra informé.e des modalités de la journée. Restez connecté.es !

MISSIONS

SCANDALE A LA CAPA !

A la CAPA du 16 octobre, qui est la dernière suite à la loi de transformation de la Fonction Publique, l'administration a proposé le passage à la hors classe de 2 collègues futures retraitées.

Il s'avère qu'une de ces collègues (particulièrement proche de Madame la Rectrice....) s'est déjà vue proposer un avancement express en 2014, que le SNICS FSU avait vivement dénoncé déjà en interpellant directement le Ministre de l'époque, M. Hamon. Pour rappel, dans chaque tableau d'avancement, seul un certain nombre de collègues passent d'une classe à l'autre (ex: X collègues sur X pour la CS, x collègues sur x pour la HC).

Il faut patienter plusieurs années pour une infirmière « lambda » pour passer classe sup ou Hors classe...

Mais ce n'est pas le cas de toutes les collègues, certaines ont les faveurs de l'Administration....au détriment des autres !! Est ce bien normal ?

Le SNICS a demandé une suspension de séance, et a décidé, en intersyndicale, un vote contre cette proposition d'avancement. Nous avons rappelé qu'une telle avancée était inacceptable, et pas justifiée. Cette proposition injuste est inéquitable, puisque d'autres collègues, toutes aussi méritantes, ne seraient pas promouvables cette année à cause de cela, se voyant prendre la place par d'autres collègues "plus méritantes" qu'elles selon l'administration.

C'est tout simplement scandaleux ! Il est inadmissible et nous ne pouvons accepter cela !

Ces comportements douteux et intolérables laissent présager le pire pour les années à venir....Lorsque dans ce monde futur ou les CAPAS auront disparu, il n'y aura plus de commissaires paritaires pour s'opposer à ces petits arrangements entre amis.... !

Mélanie DHAUSSY
Secrétaire académique
SNICS FSU Rouen

sa.rouen@snics.org

Pascale MASSINES
Secrétaire académique

SNIES UNSA Rouen
snies.rouen@unsa-education.org

Le 21/10/2020

Madame Christine GAVINI-CHEVET
Rectrice de la Région académique Normandie
Rectrice de l'académie de Normandie
Chancelière des Universités

Madame La Rectrice,

Lors de la CAPA du 16 octobre, nous, commissaires paritaires représentantes des infirmières de l'Académie, avons été stupéfaites d'apprendre que l'administration proposait l'avancement au grade d'INFESNES Hors Classe des collègues qui n'étaient pas promouvables suivant le barème du tableau d'avancement, au prétexte qu'elles étaient futures retraitée, les faisant passer devant 15 collègues.

De plus, l'une d'entre elles, infirmière conseillère technique, a déjà bénéficié d'un avancement « express » en 2014, passant devant d'autres collègues aussi méritantes, et bloquant leur avancement, par ce fait, sur plusieurs années, voire leur interdisant l'accès au grade hors classe suivant le barème avant leur départ en retraite.

Nous dénonçons vivement le clientélisme de cette décision, injuste pour les autres collègues, et nous sommes opposées, en intersyndicale et à l'unanimité, à cela.

Le SNICS FSU a attiré plusieurs fois votre attention sur la portée d'une telle orientation auprès des collègues : dérive vers un service médical, opposition de collègues ayant le même diplôme, hiérarchisation.

Cette proposition est malheureusement une illustration de l'opacité engendrée par la loi de transformation de la Fonction publique, qui confirme les craintes de nos organisations syndicales et présage d'un avenir sombre pour la défense des droits de nos collègues.

Les commissaires paritaires du SNICS FSU et du SNIES UNSA et

Pascale Massines.

Mélanie Dhaussy



SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement 2020/2021

**Bulletin à adresser à
Florence FLEURY
10 allée Eugène BOUDIN
76120 GRAND QUEVILLY**

Académie :	Département :
Mme <input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/> Nom :	Nom de naissance :
Prénom :	Date de naissance :

Adresse personnelle :	Ville :	Téléphone :
Code postal :		
Adresse Mail perso :		

Adresse administrative :	Téléphone :
Code postal : Ville :	
Adresse Mail administrative :	
Numéro d'identification de l'établissement :	(*) INTERNAT <input type="checkbox"/> EXTERNAT <input type="checkbox"/>

Grade :	Échelon :	Date de la dernière promotion :	Date du D.E. :
AGS Fonction Publique :		AG Éducation nationale :2	

Situation : titulaire <input type="checkbox"/> - stagiaire <input type="checkbox"/> - contractuel(le) <input type="checkbox"/> - vacataire <input type="checkbox"/> (*)
Quotité de temps partiel : disponibilité <input type="checkbox"/> - retraite <input type="checkbox"/> (*)

Je règle ma cotisation de :€ par chèque (*) à l'ordre du S.N.I.C.S. ou par paiement fractionné (*).
Le paiement fractionné (PF) se fera en en 1 2 3 4 5 6 (*) à 1 mois d'intervalle **correspondant au nombre de prélèvements**. Dans ce cas, **impérativement** remplir le formulaire de prélèvement, au verso.

Ce bulletin est à envoyer à la secrétaire départementale ou académique du SNiCS.

Publications FSU : Papier Numérique (*) (*) cocher la case correspondante à votre choix

BAREME DES COTISATIONS 2020-2021

INFIRMIER(E) EN CATEGORIE A

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Infirmier(e) de classe normale										
Cotisations	108	112	117	124	130	139	144	150		
*Cout réel après crédit d'impôt	36,72	38,08	39,78	42,16	44,2	47,26	48,96	51		
Infirmier(e) de classe supérieure										
Cotisations	124	131	140	146	151	159	164			
*Cout réel après crédit d'impôt	42,16	44,54	47,6	49,64	51,34	54,06	55,76			
Infirmier(e) hors classe										
Cotisations	117	121	127	132	138	145	151	158	165	174
*Cout réel après crédit d'impôt	39,78	41,14	43,18	44,88	46,92	49,3	51,34	53,72	56,1	59,16

INFIRMIER(E) EN CATEGORIE B

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8
Infirmier(e) de classe normale								
Cotisations	90	94	100	107	114	122	131	139
*Cout réel après crédit d'impôt	30,6	31,96	34	36,38	38,76	41,48	44,54	47,26
Infirmier(e) de classe supérieure								
Cotisations	121	128	134	141	145	149		
*Cout réel après crédit d'impôt	41,14	43,52	45,56	47,94	49,3	50,66		

Auxiliaire, contractuel(le), Vacataire : 60€ - Retraité(e) : 52€ - disponibilité : 30€ - temps partiel : cotisation calculée au prorata du temps effectué (par exemple mi-temps : 1/2 cotisation de l'échelon).

*Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation.
* sauf déclaration aux frais réels où la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

PAIEMENT FRACTIONNE DE LA COTISATION SYNDICALE

- Veuillez remplir cette demande de Paiement Fractionné.
- Indiquez le montant total de la cotisation.
- Choisissez le nombre de prélèvements pour lequel vous optez
- Signez cette autorisation de prélèvement et retournez-la très rapidement

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Code postal :

Ville :

MONTANT TOTAL DE LA COTISATION :

NOMBRE DE PRELEVEMENTS CHOISI : 1 2 3 4 5 6 (Cocher le nombre choisi)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **le SNICS** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du **SNICS**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Créancier : SNICS – 46 Avenue d'Ivry 75013 PARIS

Identifiant créancier SEPA : FR37ZZZ642551

Débiteur : Votre nom et prénom :

Votre adresse :

COMPTE à DEBITER (fournir un RIB impérativement):

IBAN :

BIC :

A :

Le :

SIGNATURE :

J'accepte de fournir au S.N.I.C.S. les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au S.N.I.C.S. de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au S.N.I.C.S., 46 avenue d'Ivry 75013 Paris ou à ma section académique.